



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

Procès-Verbal des délibérations Conseil municipal du 05 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi cinq mai à dix-huit heures et vingt minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq.

ORDRE DU JOUR

- 1) Questions orales
- 2) Extension du cimetière – Tranche 2 -Demande de subvention DETR 2025
- 3) Avis sur la fermeture de classe à l'élémentaire du bourg
- 4) Subvention aux association – 3^{ème} tranche
- 5) Marché de travaux relatif au projet d'aménagement du chemin communal Trou à sirop – Gros-Cap
- 6) Marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin communal Trou à Sirop Gros-Cap
- 7) Réponses aux questions
- 8) Communications diverses

Etaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON épouse SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (07) :

Mme Sheila REINE ép. RAMPATH avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Ornella KINDEUR avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Honoré FULLRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Josette JERPAN avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Astride

HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER, avait donné procuration à M. Daniel JORDAN

Étaient absents excusés (02) : M. Mario ALLEAUME, M. José EUGENE

Étaient absents (04) : Mme Rose-Lise MORDIER, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN.

Quorum : réalisé

Madame Brenda SITCHARN a été désignée secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, le Président annonce que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Puis il débute la séance.

QUESTIONS ORALES

EXTENSION DU CIMETIERE – TRANCHE 2 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025

Monsieur le Maire, Blaise MORNAL expose que Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe nous a informés, par courrier en date du 12 février 2025, de l'ouverture de l'appel à projets 2025 dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2025).

Cette année, la commission a défini parmi ses priorités par l'augmentation du plafond des opérations relevant de l'axe 1 (bâtiments communaux) de la DETR, en particulier pour les projets concernant les cimetières.

La commune de PETIT-CANAL est actuellement confrontée à une saturation de son cimetière communal. Les travaux de la première tranche d'extension sont en phase d'achèvement. Afin de répondre à la demande croissante de concessions funéraires, il est envisagé de lancer la deuxième tranche de travaux, afin de satisfaire les besoins exprimés par un nombre toujours plus important d'administrés.

Dans ce contexte, la commune sollicite le soutien financier de l'État, au titre de la DETR 2025, pour la réalisation de cette deuxième tranche, dont le coût prévisionnel est estimé à 2 025 663,07 €.

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Région en date du 12 février 2025 relatif à l'appel à projet 2025 pour la dotation d'équipement des Territoires ruraux (DETR 2025),

Considérant qu'au titre de la DETR 2025, les opérations dans les cimetières voient leur seuil plafond relevé à 750 000 €,

Considérant que la nécessité pour la Commune de Petit-Canal de trouver un complément de financement afin de finaliser la phase 2 de l'opération,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

1. **D'APPROUVER** le plan de financement de la tranche 2

FINANCEMENTS	MONTANTS HT	Part.
ETAT DETR 2025	750 000,00 €	37,02 %
COMMUNE	1 275 663,07 €	62,98 %
TOTAL HT	2 025 663,07 €	100,00%

2. **DE SOLLICITER** un montant de 750 000,00 euros de subvention au titre de la DETR 2025 pour la réalisation de la tranche 2 de cette opération dont le coût est estimé à 2 025 663,07 €.
3. **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire afin de faire les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

AVIS SUR LA FERMETURE DE CLASSE A L'ELEMENTAIRE DU BOURG

Madame Marielle PLUMASSEAU informe que par courrier du 25 février 2025, la Rectrice d'académie de Guadeloupe a fait connaître à la collectivité de Petit-Canal, qu'au titre des mesures relatives à la carte scolaire envisagées pour la rentrée 2025, il y aura une fermeture de classe à l'élémentaire du Bourg.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le courrier de Madame la Rectrice en date du 25 février 2025, relative à la carte scolaire 2025,

Considérant que la fermeture d'une classe élémentaire dans cet établissement conduira de nouveau à la mise en place de classes à double niveau, frein à la réussite scolaire,

Oùï l'exposé de Madame Marielle PLUMASSEAU,

A L'UNANIMITE, EMET un avis DEFAVORABLE à la fermeture d'une classe élémentaire à l'école du Bourg.

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Académie Guadeloupe ainsi qu'à l'Inspectrice de la Circonscription Grande-Terre Nord.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – 3^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2251-3-1 et R.2251-2,

Considérant la volonté de la Ville de Petit-Canal de soutenir les associations du territoire,

Où l'exposé de Monsieur Moise ATAM-KASSIGADOU,

Suite au départ de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

1. **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Associations	Domaines	Subventions proposées
PETANQUE CLUB	Activités sportives	1 500 €
ASC EQUINOXE	Activités culturelles et sportives	10 000 €
LES AMIS DE L'INDE	Activités culturelles	3 000 €
LES ALPINIAS	Activités culturelles et sportives	2 000 €
Total		16 500€

2. **DE DIRE** que les subventions seront versées sous réserve de la complétude des dossiers et de la signature du contrat d'engagement républicain.
3. **DE DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2025.

MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL TROU A SIROP – GROS-CAP

Point non soumis au conseil municipal.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL TROU A SIROP – GROS-CAP

Le Conseil Municipal,

Vu les marchés passés en appel d'offres ouvert et notifiés le 01 avril 2022,

Vu le rapport de présentation des avenants présenté en CAO,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

Considérant la nécessité de procéder à la signature des avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre permettant de prendre en compte les travaux supplémentaires engendrés par les aléas administratifs et techniques du projet

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER le maire à signer les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre pour les sous-opérations A – Tronçon à Sirop/ Duval et B – Tronçon Duval/Gros Cap dont le cocontractant est l'entreprise VIALIS Ingénierie.

Article 2 : DE DIRE que l'avenant relatif à la sous-opération A Tronçon Trou à Sirop / Duval est conclu pour un montant de 13 400,00€ HT.

Article 3 : DE DIRE que l'avenant relatif à la sous-opération B Tronçon Duval / Gros Cap est conclu pour un montant de 18 600,00€ HT.

Article 4 : DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

REPONSES AUX QUESTIONS

COMMUNICATIONS DIVERSES

La séance s'est levée à dix-huit heures cinquante minutes.

**Pour expédition conforme
Le Maire,**

Blaise MORNAL